



Journée-débat **20 Juin 2018**

Quelles contributions des organismes Hlm à l'emploi et au développement économique des quartiers ?

Lieu : Les Salons du Relais
Hôtel Kyriad Paris Est
4 rue du 8 mai 1945 – 75010 PARIS

PROGRAMME

Sur les quartiers, les bailleurs sociaux participent, aux côtés d'autres acteurs, à la dynamique de l'emploi et de l'insertion professionnelle des habitants. Ainsi, depuis les premiers projets ANRU, les clauses d'insertion se sont développées et quasi généralisées dans les marchés de travaux de démolition, réhabilitation, restructuration des quartiers, chantiers d'embellissement, portés principalement par les collectivités et les bailleurs. Ces acteurs figurent au premier plan pour commander ces heures d'insertion, mais aussi les mettre en œuvre.

Les clauses d'insertion, constituent le levier principal de cette dynamique et permettent d'initier des partenariats avec d'autres acteurs telles que des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Ainsi, des réseaux se créent et perdurent au-delà du temps du projet de travaux.

Ce tissage de liens entre bailleurs et SIAE permettent le développement de ressources tant du côté des habitants que des bailleurs sociaux. Par exemple, des expérimentations pour construire des parcours d'insertion destinés à former des gardiens d'immeuble dont les bailleurs sociaux deviendront les employeurs.

Un autre levier sur lequel peuvent s'appuyer les bailleurs provient de leur ancrage sur le quartier. L'attribution des locaux en pieds d'immeubles constitue une véritable ressource pour les différents acteurs participant à l'emploi et au développement de l'activité sur le territoire que ce soit des associations, des SIAE, des créations d'entreprises ou des services. Les bailleurs sociaux peuvent eux-mêmes initier des actions favorisant l'emploi telles que l'organisation de rencontres job dating en pieds d'immeuble entre des jeunes et des entreprises.

Quels sont les outils permettant de créer davantage d'emplois ? Comment sont-ils intégrés à l'organisme ? Comment s'assurer que les bénéficiaires des heures sont les habitants des quartiers ? Quel est le rôle des structures d'insertion par l'activité économique ? Comment valoriser davantage les résultats de ces dispositifs ? Comment renforcer le rôle des organismes comme acteurs de ces dispositifs ?

Au travers de bilans des dispositifs, d'expériences réussies, du déploiement de moyens coordonnés sur certains territoires, nous chercherons à dégager les enseignements en matière d'outils, d'acteurs, de stratégie d'intervention et de communication, notamment pour favoriser une mise en œuvre performante des clauses d'insertion dans les années à venir, en particulier dans le cadre de l'ANRU2.

Les pilotes : ALFI / APES – Action Logement / Union sociale pour l'habitat

- 9h00 - 9h30** *Accueil des participants, café*
- 9h30 - 9h45** Présentation de la journée par **Joël GUILLOUX, Président d'Habitat Social pour la Ville**
- 9h45 - 10h15** Intervention de **Jean Louis BORLOO, ancien ministre (sous réserve)**
- 10h15 - 11h00** Cadrage d'un expert sur le thème de l'insertion et du développement économique au sein des quartiers
- Echanges avec la salle*
- 11h00 - 11h20** **Quels leviers possibles pour les bailleurs en matière d'emploi et de développement économique ?**
Isabelle SERY, Responsable du Département Gestion urbaine et sociale des quartiers- Direction des politiques urbaines et sociales - Union sociale pour l'habitat
- Pause*
- 11h40 - 12h40** **Les stratégies en matière d'insertion et développement économique des bailleurs dans les quartiers**
- Pascal VAN LAETHEM, Directeur Général France Habitation :** France Habitation a mis en place un plan d'actions en faveur de l'emploi et du développement économique dans les quartiers où se situe son patrimoine. Accompagné par l'APES, le bailleur favorise l'accueil de structures de l'économie sociale et solidaire dans ses locaux commerciaux, développe des clauses sociales volontaires dans ses marchés travaux et entretien, forme des personnes en insertion au métier de gardien.

Bruno BATAILLE, *Directeur Général de la SAMO, Groupe CDC Habitat*

A partir du partenariat avec l'AFPA, l'expérience menée par le groupe CDC Habitat (SNI).
Comment un bailleur peut-il intervenir au cœur des quartiers et mettre à disposition des habitants un panel de services innovants pour accompagner leur insertion professionnelle ?

Denis COMPINGT, *Directeur Prévention et Vie sociale de Grand Lyon Habitat* : les stratégies d'intervention en faveur de l'emploi et du développement économique à Lyon, le rôle de l'inter-bailleurs, les activités dans les locaux communs résidentiels, les clauses sociales pour bien anticiper les futurs projets NPNRU, en articulation avec la Direction insertion de La Métropole de Lyon.

Pause déjeuner : 12h40 – 14h15

14h15 - 16h30 : Trois expériences locales pour favoriser l'insertion et le développement économique

Mise en place des « parcours professionnels gardien » : favoriser la mise en relation entre personnes en insertion et pourvoyeurs d'emplois gardiens. Présentation des parcours gardien développés à Lyon entre Unis Vers l'Emploi et Est Métropole Habitat

Marc DUQUESNE, *Responsable d'agence Est Métropole Habitat* et **Stéphane CHARLES**, *Directeur Unis Vers l'Emploi*

Développement de services de l'économie sociale et solidaire en pied d'immeuble : faire émerger des projets au sein d'espaces partagés, des compétences et de la ressource pour développer des activités génératrices de revenus. Présentation de l'expérience de plate-forme de l'ESS à Rueil-Malmaison (92) dans des locaux commerciaux de France Habitation : espace ressourcerie, laverie mutualisée, Fab Lab, espace convivial, espace de coworking.

Anne-Marie PORTELLE, *Directrice de l'association Le Cercle*, **David BOUSSO**, *adjoint au maire en charge du développement économique, de l'emploi et de la cohésion sociale, Ville de Rueil-Malmaison* et **Hélène BARIL**, *Directrice adjointe de l'APES*

Présentation de la méthode développée dans un quartier de Saint-Nazaire pour mobiliser les jeunes, les mettre en lien avec les entreprises, sous la forme de job dating. Mise en place d'un travail avec les acteurs de la formation.

Gaël LE PINIC, *Responsable Développement SILENE Habitat*

Echanges avec la salle

16h30 Synthèse de la journée par **Joël GUILLOUX**, *Président d'Habitat Social pour la Ville*



<p>Adhérents : 1^{er} participant 200 €, 100 € participants suivants</p> <p>Non-adhérents : 1^{er} participant 450 €, 225 € participants suivants</p> <p>Collectivité locale parrainée par un adhérent : 250 € Association locale parrainée par un adhérent : 200 €</p>

Toute annulation doit être formulée par mail 72 h avant la manifestation, passé ce délai toute inscription sera facturée et aucun remboursement ne sera effectué.

Les prochains rendez-vous d'HSV en 2018...

Ateliers (réservés aux adhérents)

L'habitat participatif - Visite à Avignon en octobre 2018

L'observatoire social - Septembre 2018 – date à préciser

Rencontres (ouvertes à tous)

18 octobre 2018 : Le numérique comme appui à une nouvelle forme d'organisation, dynamiser la ressource habitante

6 décembre 2018 : De la loi ALUR à la loi Logement : de nouvelles dynamiques pour l'entrée dans le parc social et les parcours résidentiels

Pour nous rejoindre le 20 juin 2018...

Une adresse

Les Salons du Relais – Kyriad Hôtel Paris Est - 4, rue du 8 mai 1945 – 75010 PARIS

Accès par le parvis de la Gare de l'Est (où se trouvent tous les taxis). Ne pas sortir de l'enceinte de la gare. Longer la façade de la gare, par le parvis.

Les salons sont au 1^{er} étage.

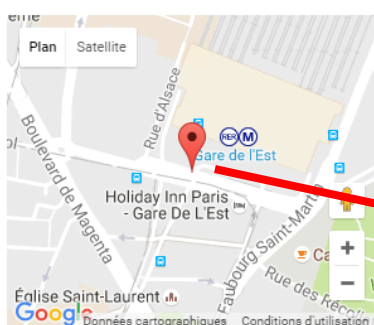
Transport/voiture

Bus : 30, 31, 32, 38, 39, 46, 47, 54, 56 et 65 - Métro : Lignes 4, 5 ou 7 – Station Gare de l'Est.

RER B ou D - Gare du nord, puis marcher quelques minutes - RER E – Magenta, puis marcher quelques minutes.

Accès boulevard périphérique : Porte de la Chapelle ou Porte de Bagnolet direction Gare de l'Est. Un parking public se trouve à proximité.

CARTE & ACCÈS



[Inscription en ligne](#)

Toute annulation doit être formulée par mail 72 h avant la manifestation, passé ce délai toute inscription sera facturée et aucun remboursement ne sera effectué.